

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Dijon (21000)

La convention d'occupation signée le 12 juillet 2021 entre SNCF Gares & Connexions et la société CREDIT MUTUEL ARKEA pour une durée de 5 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 7 juillet 2026.

Activité principale de « Distribution Automatique de Billets de Banque « hors site » »
Activité accessoire de « Consultation de comptes, virements, rechargements de mobiles ou de titres de transport »

Cet avenant, dont l'objet est d'accorder une prolongation du contrat, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.